



Centre Communal d'Action Sociale de Cournonterral

Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

INTRODUCTION

1 / Éléments de contexte

1.1 Contexte général

1.2 Contexte local

2 / Résultats de l'exercice 2022

3 / Rappel des orientations 2022

4 / Orientations 2023

4.1 En fonctionnement

4.2 En investissement

INTRODUCTION

Vu l'article L1612-20 du CGCT,

Le présent rapport d'orientation budgétaire (ROB) est établi en application de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales pour le budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui est porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le rapport d'orientation budgétaire permet notamment de connaître:

- Les orientations budgétaires pour 2023, les évolutions de dépenses et des recettes tant en fonctionnement qu'en investissement;
- les hypothèses d'évolution retenues pour la construction du budget 2023 et notamment les concours financiers, les subventions

Enfin, le ROB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de l'établissement.

Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux administrateurs la possibilité de s'exprimer sur la situation financière du CCAS.

Le conseil d'administration est invité à délibérer sur les orientations budgétaires pour 2023 au vu du présent rapport et à l'approuver.

1 / Eléments de contexte

1.1 / Contexte général.

La baisse des dotations de l'Etat et la situation économique actuelle avec une forte inflation ont d'importantes conséquences sur les budgets des collectivités territoriales. Celles-ci doivent, dans ce contexte, prendre des dispositions pour garantir le maintien des services publics et leur accès à tous, tout en poursuivant les investissements indispensables aux territoires et à leurs habitants.

Des postes de dépenses seront exceptionnellement réduits afin de le permettre, et les CCAS seront également impactés.

Enfin, les conséquences sociales de cette crise, consécutive à celle du COVID, sont une réalité et risquent de s'accroître avec la poursuite de l'augmentation des prix de l'énergie et des matières premières. Ces éléments imposent que les CCAS restent plus que jamais mobilisés pour protéger les personnes en difficulté.

Dans ce contexte particulièrement anxiogène pour les plus fragiles, les CCAS ont un rôle majeur à tenir pour apporter aide et soutien aux personnes et aux familles.

1.2 / Contexte local

Le CCAS assure ses missions et compétences obligatoires (domiciliation, participation à l'instruction du RSA et des aides sociales...) et met en place de nombreuses missions complémentaires telles l'organisation de moments de convivialité, d'actions de prévention, et de suivi des différents publics en difficulté. Il assure aussi le portage de repas auprès des personnes âgées de la commune.

L'année 2022 a été impactée par la crise économique consécutive au conflit en Ukraine. Les publics bénéficiaires du soutien et des aides du CCAS ont été fragilisés par les mesures prises dans le cadre de la pandémie qui se sont prolongées sur le 1^{er} trimestre 2022 puis par l'inflation continue qui s'accroît en ce début 2023.

Malgré ces contraintes, le CCAS a assuré la continuité de ses missions. Le portage des repas à domicile pour les seniors n'a connu aucune interruption et les demandes ont augmenté de 15%. Une

veille particulière a été mise en place comme l'année précédente pour rompre l'isolement des plus fragiles et renforcer d'autant la vigilance en période de forte chaleur.

Le traditionnel repas/spectacle de Noël, moment fort de convivialité, a enfin pu être organisé après deux années d'interruption, avec la mise en place de la livraison à domicile d'un panier garni pour les personnes qui n'étaient pas en mesure de se déplacer jusqu'à la salle.

Monsieur le Président et Madame la Vice-présidente ont donc engagé une nouvelle campagne d'inscription pour le repas et de distribution de paniers gourmands de grande qualité pour les personnes de 70 ans et plus. L'engagement et la mobilisation des membres du CA et des équipes ont permis le succès de ce repas/spectacle et de l'opération paniers gourmands. Cela a nécessité une importante logistique que ce soit pour la communication, l'enregistrement des inscriptions, l'organisation du repas et du spectacle ainsi que la livraison pour les plus fragiles.

2 / Résultats de l'exercice 2022 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 (chiffres en cours de validation de la Trésorerie) - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Réalisé 2021	Réalisé 2022
Total des dépenses de fonctionnement	67 507 €	81 609,12 €

Soit un écart de 14 102 € entre les 2 exercices

Les dépenses sont principalement constituées par :

Dépenses Désignation	Réalisé 2022
Carburant	781 €
Contrats de prestation de services (repas du portage)	54 361 €
Matériel roulant (entretien du véhicule CCAS nécessaire au portage des repas et autres missions)	697 €
Assurances	1310 €
Fêtes et cérémonies	12 954 €
Taxe foncière (bâtiment de la Poste)	4605 €
Aides à la personne	2786 €
Autres services extérieurs (spectacle sensibilisation handicap)	1000 €
Subvention aux associations (Ligue contre le cancer 34)	500 €

Constat : la baisse des demandes d'aides constatée en 2021 s'est poursuivie en 2022

Exercice	2021	2022	Ecart 2021/2022
Aides facultatives (en euros)	3862	2786	-1076

Cependant ces chiffres sont à rapprocher des données du CCAS car le suivi statistique permet de constater que sur l'exercice 2022 **47 aides ont été accordées dont 37 bons alimentaires pour un montant de 4050,23 euros.**

Or les bons alimentaires peuvent être utilisés en plusieurs fois au rythme des bénéficiaires (ils couvrent environ deux mois de nourriture pour le foyer concerné) et ils ne sont facturés que tous les 3 mois environ et seulement s'ils sont entièrement utilisés. D'où l'écart entre ce qui est attribué par le CCAS et les résultats comptables, écart récurrent chaque année mais variable selon l'usage des bons par les bénéficiaires et le rythme de facturation.

Toutefois la baisse est bien réelle et peut s'expliquer par :

- La baisse de demandes liées aux factures d'énergie suite à la mise en place avec l'assistante sociale de dossiers dans le cadre du fonds d'aide à l'énergie qui se confirme ; ce qui est valable pour l'électricité et le gaz.
- La complexité pour certaines familles de fournir les justificatifs demandés désormais sur 3 mois pour tous les membres du foyer, selon la nouvelle procédure mise en place par le Conseil d'administration depuis 2021. Une majorité du public concerné maîtrise mal la gestion administrative des documents nécessaires (classement ou accès au numérique pour l'obtention de certains d'entre eux) malgré l'accompagnement très impliqué des agents de la maison des services/CCAS.

Recettes	Réalisé 2021	Réalisé 2022
Total des recettes de fonctionnement *	89 852,92€	94 507,76€

*Hors résultat de fonctionnement reporté

Les recettes sont constituées par :

Recettes Désignation	Réalisé 2022
Dotation de la commune	10 000 €
Produits de gestion courante (portage des repas)	49 201 €
Revenus des immeubles (Immeuble La Poste)	22 996 €
Concessions funéraires :	1 433 €
Participation APA Département (Aide aux repas)	10 878 €

Nous observons la poursuite de l'augmentation du nombre de portage de repas, toutefois moins forte que la progression observée de 2020 à 2021 impactées par la pandémie.

De 2020 à 2021 + 31% environ (2020 : 32 551 €)

De 2021 à 2022 : + 15% environ (2021 : 42 796 €)

Les recettes totales du portage de repas s'élèvent à 49 201 € plus 10 878 € (APA - Allocation Personnalisée d'Autonomie) soit 60 079 €.

Une augmentation du tarif du repas facturé aux bénéficiaires est à envisager sur 2023 afin de répercuter l'augmentation des coûts, sachant que les personnes en difficulté bénéficient de l'aide du département.

Concernant les concessions (1/3 des recettes des cessions de concessions funéraires est affecté au CCAS). Une augmentation de + 150 % avait été constatée en 2021 par rapport à 2020 dont le montant (2 454 euros) était exceptionnellement bas. La recette de 2021 se rapprochait de celles de 2018 et 2019. Mais celle de 2022 s'avère très basse, ce résultat est proportionnel aux ventes réalisées sur l'année.

Cependant il faudra toutefois prévoir en recette un montant supérieur car la vente de concessions est en nette progression en ce début 2023.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2022 s'élève à 12 898,64 € (hors résultat de fonctionnement reporté)

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	2022
Total des dépenses d'investissement	1076 €
Recettes	2022
Total des recettes d'investissement	0€

Les dépenses d'investissement 2022 correspondent à l'acquisition des conteneurs pour équiper le véhicule dédié au portage des repas.

3 / rappel des enjeux et réalisations 2022

3.1/ En fonctionnement

Les orientations budgétaires en fonctionnement pour l'exercice 2022 consistaient essentiellement à :

- **Poursuivre les missions obligatoires comme facultatives déjà mises en place :**
 - en assurant la continuité des services proposés par le CCAS, notamment les services obligatoires ainsi que les différentes aides aux familles, en matière de bons alimentaires, d'aide à l'énergie, d'accueils périscolaires et scolaires (aide aux séjours et classes vertes ou de neige).
 - Aucune demande n'a été refusée en 2022, c'est donc bien le nombre de demandes qui a baissé en 2022, comme ce fut déjà le cas en 2021, alors que la tendance devrait être à la hausse compte tenu du contexte économique et social.
 - L'enjeu de 2023 sera d'analyser les freins afin de faciliter davantage l'accès aux aides.
- **Développer les actions en faveur des différents publics**
 - L'immense succès du spectacle de sensibilisation au handicap engage à poursuivre la mise en place d'actions pour sensibiliser aux grandes causes nouvelles et le développement d'une offre variée d'animations et d'ateliers pour aider, accompagner, développer les échanges et les liens intergénérationnels.
- **Développer la mobilité des jeunes en difficulté**
 - La délibération concernant l'aide au permis de conduire a été prise en juin 2022
 - Cependant l'absence de plusieurs mois de notre référente de la mission locale des jeunes a perturbé la mise en place du dispositif. Ce dispositif devra se concrétiser en 2023.
- **Offrir aux personnes âgées une attention en fin d'année :**
 - Le repas de fin d'année à destination des personnes de 70 ans et plus a été organisé : 237 repas ont été offerts et 90 paniers gourmands distribués.
 - Les retours sur le repas et le spectacle ont été très positifs.
 - Les dépenses ont été inférieures au prévisionnel

3.2 En investissement

Les orientations budgétaires en investissement pour l'exercice 2022 consistaient essentiellement à :

- Renouveler le véhicule frigorifique du CCAS et acquérir 4 conteneurs isothermes pour le transport des denrées alimentaires pour le véhicule du CCAS :

Durant l'année 2022, deux prestataires ont été rencontrés pour l'achat d'un véhicule réfrigéré correspondant aux besoins du CCAS, mais les délais d'attente étaient excessivement longs. En attendant, l'entretien du véhicule permet de le maintenir en état de fonctionnement et les livraisons se poursuivent dans le respect des normes grâce à l'acquisition de conteneurs adaptés plus grands et plus hauts permettant de faire face notamment à l'augmentation du nombre de repas à livrer.

De nouvelles pistes sont explorées pour permettre le renouvellement du véhicule qui demeure nécessaire.

4 / Orientations budgétaires 2023

4.1/ En fonctionnement

4.1.1 / Dépenses

- **Poursuivre les missions obligatoires comme facultatives déjà mises en place :**
 - en assurant la continuité des services proposés par le CCAS, notamment les services obligatoires ainsi que les différentes aides aux familles, en matière de bons alimentaires, d'aide à l'énergie, d'accueils périscolaires et scolaires (aide aux séjours et classes vertes et de neige). Malgré l'évolution à la baisse du nombre de demandes d'aides amorcée depuis 2021, Monsieur le Président propose de maintenir le budget de 2022 afin de se donner les moyens de faire face à une probable augmentation des demandes d'aides alimentaires tout en étudiant les moyens de rendre ces aides plus accessibles. Ce montant permettra également de faire face aux dépenses liées aux secours imprévus et urgents qui pourraient survenir.
 - Montant estimé de la dépense : 11 500 euros
- **Développer les actions en faveur des différents publics**
 - Suite au succès du spectacle de sensibilisation au handicap, poursuivre la mise en place d'actions adaptées aux besoins de la population, offrir une offre variée d'animations et d'ateliers pour aider, accompagner, développer les échanges et les liens intergénérationnels, pour sensibiliser aux grandes causes.
 - Des actions en partenariat gratuites ont été mise en place en 2022 (ateliers d'écriture) d'autres partenariats similaire peuvent être envisagés
 - Des cours de Français Langue Etrangère (FLE), listés parmi les actions à conduire, sont proposés en interne dès 2023 en partenariat avec le service enfance jeunesse de la ville.
 - Montant estimé de la dépense : 3 000 euros
- **Développer la mobilité des jeunes en difficulté**
 - Concrétiser le dispositif d'aide au permis de conduire à destination des jeunes :
 - Montant estimé de la dépense : 1600 euros annuels.
- **Continuer à offrir aux personnes âgées une attention en fin d'année :**
 - Renouveler le dispositif repas/spectacle et paniers gourmands
 - Montant estimé de la dépense : 15 000 euros

4.1.2 / Recettes

- **Etudier la possibilité de revoir le tarif du repas (portage de repas)**

4.2 En investissement

4.2.1 / Dépenses

- **Renouveler le véhicule frigorifique du CCAS**

Le coût d'acquisition d'un tel véhicule est de l'ordre de 40 000 euros environ.

Compte tenu des difficultés rencontrées pour procéder à cette acquisition, notamment en termes de délais, de nouvelles pistes sont explorées.

Un projet de mise à disposition, par une entreprise spécialisée, d'un véhicule financé par la publicité permettrait d'obtenir un véhicule dans des délais plus courts avec une participation financière d'environ 6500€.

- Montant estimé de la dépense : 6 500 euros

L'exposé du Président entendu,

Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver les orientations budgétaires 2023.